

PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

PHILIPPE MARTIN MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

BERNARD CAZENEUVE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr

Paris, le 18 juillet 2013 N° 735

Le Président du Comité pour la fiscalité écologique remet un rapport d'étape, en vue du PLF pour 2014

Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et Bernard Cazeneuve, ministre délégué chargé du Budget, ont pris connaissance aujourd'hui du rapport d'étape du Comité pour la fiscalité écologique (CFE), élaboré par son président, l'économiste Christian de Perthuis.

Instance permanente d'expertise et de concertation, le Comité pour la fiscalité écologique a été instauré à la suite de la conférence environnementale de septembre 2012. Il est chargé d'émettre des avis et propositions destinés à favoriser la mise en place d'une fiscalité écologique en France.

Le rapport, accessible via ce <u>lien</u>, présente le bilan des travaux réalisés durant le premier semestre 2013.

Les Ministres tiennent à saluer l'engagement des parties prenantes et la qualité des débats et expertises menés au cours des derniers mois. Les avis adoptés par le comité sur la fiscalité du carbone, le différentiel de taxation entre le gazole et l'essence, la fiscalisation des fluides frigorigènes ou les outils fiscaux au service de la lutte contre l'artificialisation des sols fournissent au Gouvernement de précieux éléments d'analyse.

Le Gouvernement confirme, à l'occasion de la remise de ce rapport, sa détermination à faire de la loi de finances pour 2014 le premier acte du verdissement de la fiscalité française.

Contacts presse:

Cabinet de Pierre MOSCOVICI: 01.53.18.41.84 Cabinet de Philippe MARTIN: 01.40.81.78.31 Cabinet de Bernard CAZENEUVE: 01.53.18.43.08